

Pass'sport : un coup de pouce pour les jeunes



Afin d'encourager la reprise d'activités, le Pass'Sport est un nouveau dispositif pour aider les jeunes et les personnes en situation de handicap à pratiquer une activité sportive. Cette aide est de 50 euros par bénéficiaire et est cumulable avec d'autres aides pour adhérer à un club.

▼ Contenu

A qui s'adresse t-il ?

Le Pass'Sport s'adresse aux allocataires de l'Allocation de Rentrée Scolaire 2021 (ARS), et aux jeunes de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

Comment cela fonctionne ?

Les familles éligibles seront notifiées de cette aide par un courrier dans la 2ème moitié du mois d'août. Elles devront présenter ce courrier aux clubs sportifs de leur choix et volontaires du réseau Pass'Sport lors de l'adhésion de leur enfant et se verront retrancher 50 euros à l'inscription. Cette aide sera cumulable avec les dispositifs similaires mis en place par de nombreuses collectivités (Coupon sport à Beauchamp – voir encart) et les aides de la Caisse d'Allocations Familiales.

Où l'utiliser ?

- dans les associations sportives affiliées aux fédérations sportives délégataires
- dans les quartiers prioritaires de la ville, auprès de toutes les associations sportives agréées qu'elles soient affiliées ou non à une fédération sportive
- dans le réseau des maisons sport-santé reconnues par les ministères de la Santé et des Sports

Toutes les associations partenaires devront être volontaires, proposer une découverte gratuite de leur activité avant de confirmer la prise de licence.

Les associations sportives partenaires du dispositif Pass'Sport seront identifiées sur une carte interactive disponible sur le site www.sports.gouv.fr.